Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 février, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 12 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 25

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascale, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian.

ABSENTS : POQUET David, DANSAC Aurélie.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : JULIEN LE MAO Solène a donné procuration à BIOLCHINI Marc-Ange, AUFFRET Annie a donné procuration à LE COZ Rémy, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

VP/2026/02/24/04 FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2026

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. **Annexe 2.**

Madame Sylvie Le Borgne présente aux membres du conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire.

Elle indique que la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Elle présente tout d'abord le contexte international :

I- Le contexte international et national

II-A Le contexte inflationniste mondial en décrue

La crise inflationniste initiée ces dernières années par les conflits géopolitiques majeurs a entamé une décrue en fin d'année 2023. Ce mouvement baissier qui s'était amplifié en 2024, a continué significativement en 2025.

A noter : l'inflation est toujours manifeste sur certains postes budgétaires : +5 % sur les produits alimentaires dans l'OCDE ;

A noter 2 : l'inflation globale mondiale reste modérée autour de + 2,5 % en octobre en 2025.
Focus (CF. site agence Reuters) :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

→ Etats Unis : la croissance reste correcte à 2 % avec un marché du travail qui se détend par rapport à fin 2024 ;
→ Chine : la croissance s'avère soutenue par des mesures étatiques de soutien (subventions énergies renouvelables…) mais ralentissement de la consommation des ménages (5 % de croissance prévue en 2026 contre 5 % en 2025) ;

II-B Le contexte européen

En Europe, la croissance reste fragile et sensible au commerce mondial et aux suites des droits de douane imposés par les Etats-Unis et aux conséquences toujours présentes de la guerre en Ukraine.

Elle se stabilise à environ 1,4 % en zone euro (Europe + Royaume Uni).

L'Allemagne, moteur de la zone euro est en difficulté sur la production de véhicules thermiques et subit de plein fouet la déferlante des véhicules asiatiques électriques.

Le constructeur BYD chinois devient le premier constructeur mondial de véhicules électrique en mars 2025 devant Tesla, dont une grande partie de la production européenne est produite en Allemagne.

Le résultat du constructeur emblématique Allemand PORSCHE est déficitaire sur l'année 2025 avec une perte opérationnelle de 967 millions d'euros contre un bénéfice net de 974 millions d'euros en 2024. (Cf. lemonde.fr)

Mme LE BORGNE présente ensuite le contexte national et les mesures relatives aux collectivités territoriales de la loi de finances pour 2026 :

II-C Au niveau national

En France, la croissance est en reprise graduelle. Le Trésor décrit une activité de la zone euro qui accélère en 2025 à +1,3 % (+ 0,9 % en 2024). Le Trésor prévoit une croissance à hauteur de + 1,4 % en 2026, portée essentiellement sur la demande intérieure. (Cf. tresor.economie.gouv.fr)

A noter, la situation politique exceptionnelle que traverse le pays depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024, engendre toujours plus de deux années après, des conséquences majeures pour les acteurs économiques en général et les collectivités locales en particulier ainsi que sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026.

À la suite de la démission de M. Bayrou, un nouveau Premier Ministre, M. Lecornu, a été nommé le 9 septembre par le Président de la République avec pour objectif de « consulter les forces politiques représentées au Parlement en vue d'adopter un budget pour la nation (…) ».

Le 5 octobre M. Lecornu remet sa démission au Président de la République, qui le renomme Premier ministre le 10 octobre avec pour mission, notamment, de doter le pays d'un budget en 2026.

Le projet de loi de finances 2026 a été enfin été voté le 2 février 2026 après 4 mois de discussions parlementaires. C'est cette version qui est visée par le présent rapport, sachant qu'à la date de rédaction du présent rapport.

En résumer, les principales mesures votées :

→ L'endettement public devrait passer de 118,2 % du PIB en 2026 après 115,9 % en 2025 ;
→ Le déficit tracé devrait s'établir à 5 % du PIB après 5,4 % en 2025 ;
→ Hausse de 6,5 milliards d'euros le budget du ministère de la défense ;
→ Le dégèle du barème de l'impôt sur le revenu suivant l'inflation (alors qu'il devait être gelé) ;
→ Le maintien de l'abattement de 10 % pour les retraités (alors qu'il devait être supprimé, du moins pour les retraités touchant plus de 2 000 € nets par mois) ;
→ Coupes importantes des dépenses : cohésion des Territoires, Aide au développement, Sport, Agriculture, Culture, Ecologique, avec une baisse globale pour ces postes budgétaires de 0,2 % du PIB ;
→ 1 Millard d'économies annoncées sur les achats publics ;
→ 2 Milliards d'économies prévues également sur le périmètre des agences et opérateurs ;
→ Le programme France 2030 sera réduit de 1,10 milliard ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

→ Versement d'une prime d'activité de 50 € pour les salaires équivalents au SMIC ;
→ Validation de Loi de finances de la sécurité sociale pour 2026 qui prévoit notamment de remonter le taux de CSG sur certains produits d'épargne de 9,2 % à 10,6 % ;
→ Reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) assurant un niveau d'imposition de 20 % minimum ;
→ Institution d'une taxe sur les holdings patrimoniales ;
→ Généralisation du repas universitaire à 1 euro ;
→ Renoncement du gel des APL ;
→ Création d'un statut de bailleur privé ;
→ Diminution de 515 ETP à France Travail ;
→ 4 000 suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2026 (raison démographique exclusivement invoquée) ;
→ Création de 500 postes d'AESH ;
→ …

II- « Orientations et propositions » concernant les futures lois de finances pour 2026 : les mesures relatives aux collectivités territoriales obligatoirement reprises et celles pressenties

II-1 Rappel des mesures toujours en cours qui seront reprises

Pour rappel, en 2022, la réforme des indicateurs financiers apparaissait comme la mesure phare du PLF (Projet de loi de finances). Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal…).

A compter de 2022, ont intégrés dans le calcul de ces indicateurs, le produit lié à la perception des droits de mutation (qui sera calculé en référence à la moyenne des recettes perçues sur les trois dernières années) ainsi que celui lié à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le PLF 2022 a prévu la mise en place d'une fraction de correction qui neutralise depuis 2022, les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021. Ce lissage s'applique de l'exercice 2023 à l'exercice 2028, via un coefficient neutralisateur selon le calendrier suivant :

Coefficient de neutralisation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	100 %	90%	80%	60%	40%	20%	0%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2026 : comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de l'année 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2024 et le mois de novembre 2025.

Le 15 janvier 2026, l'INSEE (site officiel) indique une inflation moyenne de 0,9 % sur l'année 2025 et un ICPH à 0,7 %, Cf. tableau ci-dessous (rappel pour 2025 à 1,3 % et 2024 à 1,7 %), revalorisant d'autant la base des valeurs locatives foncières pour 2026 et ainsi, le produit perçu par les communes (il en est de même pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires étant fixée sur les mêmes bases).

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee.

II-2 Mesures votées dans la future loi de finances 2026

La loi de finances pour 2026 n'a pas épargné les collectivités locales.

Des coupes au niveau du fonds vert, prévues initialement à hauteur de 1,15 Milliard d'euros en 2025 sont revues à hauteur de 800 millions d'euros mais restent tout de même significatives.

Pour autant, les correctifs au niveau de l'effort budgétaire demandé aux collectivités sont encore plus spectaculaires que les demandes initiales de juillet -septembre -octobre 2025 des différents Premiers Ministres qui se sont succédés.

En effet, l'ajustement a été réduit à deux milliards d'euros, comme le voulait le Sénat, la chambre qui les représente.

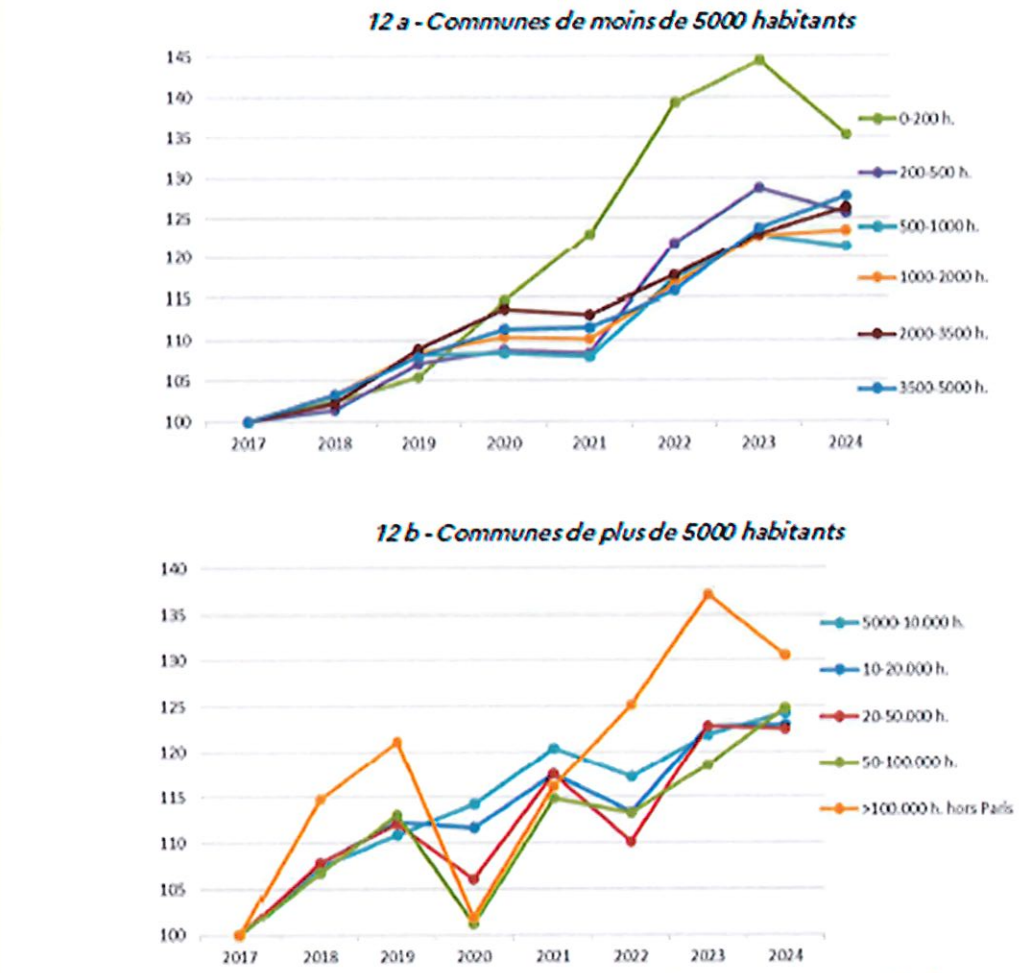
Cette somme est bien moins importante que le plan de 5,2 milliards de baisse de la dépense locale, contenue dans le plan Bayrou de juillet, ou encore le coup de rabot plus faible de 4,7 milliards proposé à l'automne par Sébastien Lecornu et ses ministres.

Symbole de ce tournant : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) sera bien moins douloureux qu'anticipé. Il permettra d'économiser 740 millions d'euros en lieu et place des deux milliards d'euros initiaux.

La majorité des communes en est épargnée pour 2026.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

Evolution de l'épargne brute des collectivités territoriales :



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

Situation 2025 et Orientation Budgétaire 2026 de la commune de Plouhinec

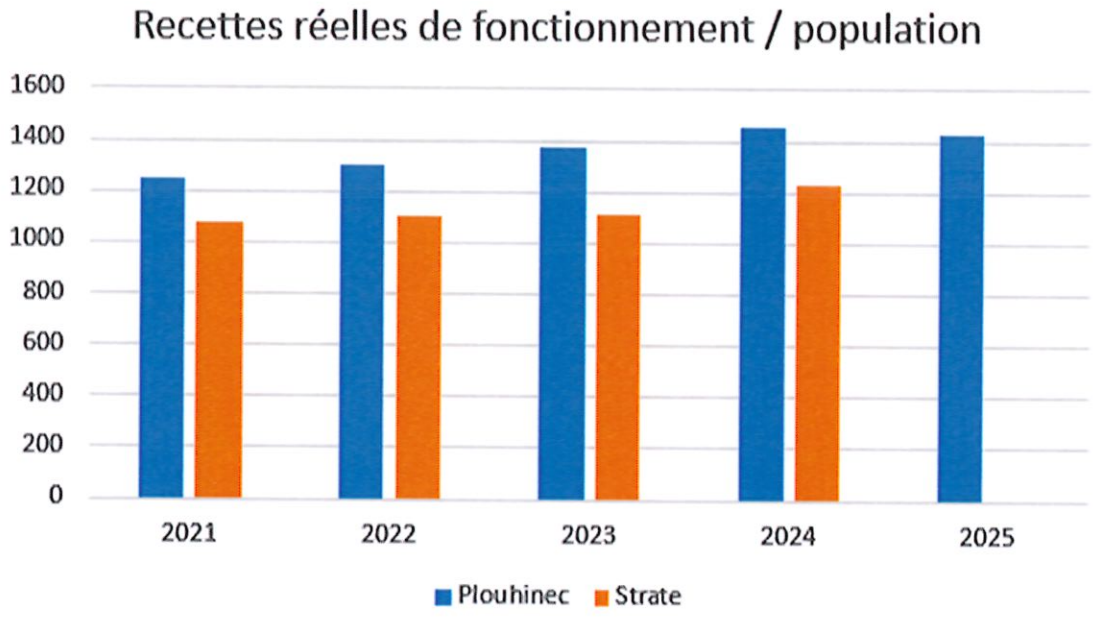
I-Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

A-Les recettes de fonctionnement

1-Contributions directes et fiscalité indirecte et dotations :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	2022	2023	2024	2025	Prév.2026
Atténuation de charges (013)	9 122	29 564	61 749	58 975	*40 000*
Vente produits, prestations de services (70)	187 706	195 272	160 701	179 473	*185 000*
Impôts et taxes (73)	3 260 312	3 492 950	3 644 930	3 662 751	*3 633 559*
Dotations et subventions (74)	1 662 631	1 674 491	1 738 829	1 729 425	*1 657 300*
Autres produits de gestion courante (75)	52 116	70 355	360 011	65 219	*63 141*
Produits financiers (76)	4 921	0	0	0	*0*
Reprise sur dépréciation d'actifs circulants (78)	0	0	5181	0	*0*
Produits spécifiques (77)	65610	57 870	56 082	11 980	*0*
OPERATIONS D'ORDRE (042+002+023...)	103 385	94 764	58 861	55 364	*55 000*
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**5 345 803**	**5 615 265**	**6 086 343**	**5 763 187**	*5 634 000*



Année	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Plouhinec	1245	1297	1373	1458	1426
Strate	1075	1104	1116	1233	

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

La commune maintient depuis plusieurs années ses contributions directes à des niveaux identiques. Pour autant, la revalorisation des bases engendre une augmentation continue depuis 2019, respectivement pour 2024 à 2025 de 3 417 409,00 € à **3 482 475,60 €.**

Pour 2026 et comme les années précédentes depuis le début du mandat 2020-2026, il est proposé **de reconduire les taux actuels :**

- Taxe d'habitation : 16,96 % ;
- Taxe du foncier bâti : 37,45 % ;
- Taxe du foncier non bâti : 54,87 %.

En effet, pour rappel, le transfert de la TFB départementale aux communes (taux TFB du département de 15,97 %) n'a pas constitué une augmentation de pression fiscale au regard des règles de liens. Cependant, le taux de foncier bâti à voter prend maintenant en compte cette part départementale de 15,97 % en plus de la part communale de 21,48%, donc à hauteur de 37,45 %. Pour éviter une baisse des ressources des communes et comme il s'y était engagé, l'Etat a mis en place un coefficient correcteur de péréquation.

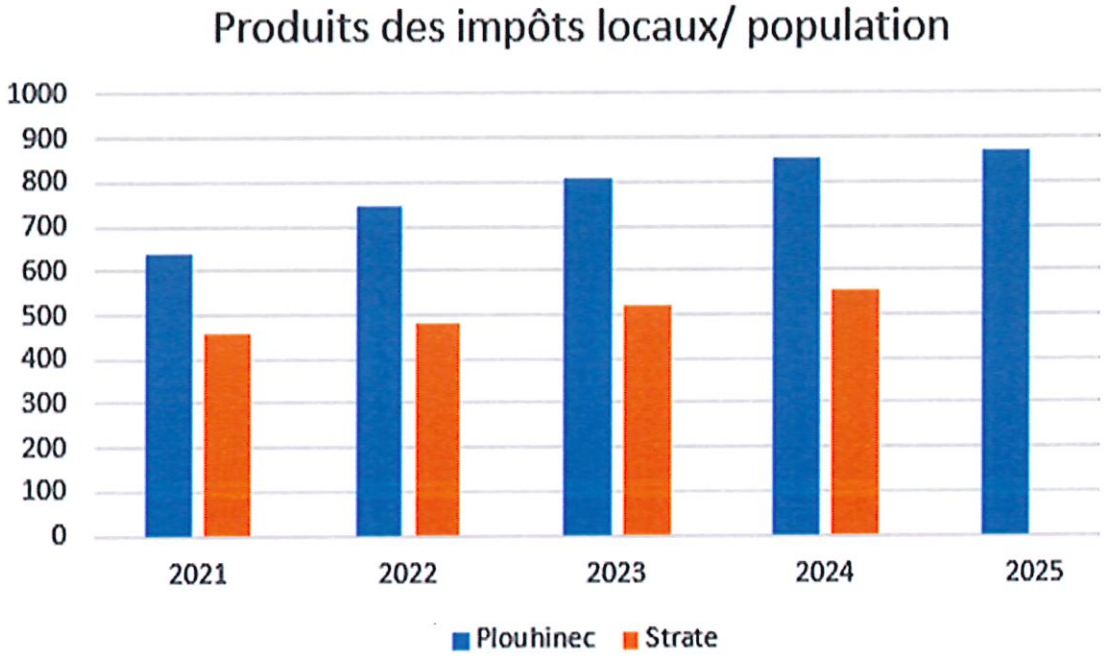
En 2025, les principales taxes se sont ventilées de la manière suivante (compte 731) :

- Taxe d'habitation : **513 384 €** (555 981 € en 2024) soit – 7,66 % ;
- Taxe du foncier bâti : **2 540 302** € (2 457 730 € en 2024) soit + 3,36 %
- Taxe du foncier non bâti : **54 607** € (59 948 € en 2024) soit – 8,91 % ;

*A noter : le versement supplémentaire du coefficient correcteur de péréquation à hauteur pour **354 803 €** (notifié pour 353 910 €) **pour 2025** (343 750 € versés 2024).*

En 2025, les impôts et taxes du compte 73 se sont ventilées de la manière suivante :

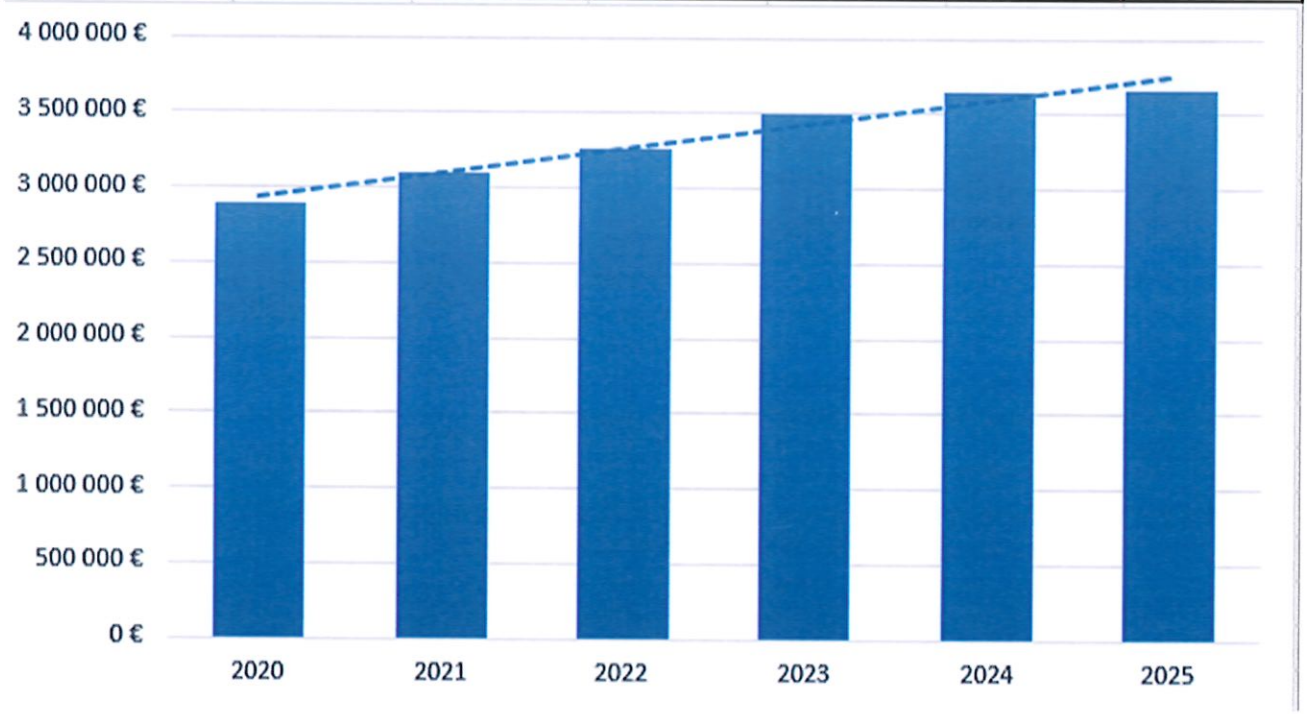
- Attribution de compensation : **17 059 €** (17 059 € en 2024) ;
- Dotation de solidarité communautaire : **11 835 €** (20 866 € en 2024) ;
- Fonds de compensation des ressources communales et intercommunales : **58 572 €** (61 492 € en 2024)



Année	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Plouhinec	639	743	808	854	870
Strate	457	479	520	552	

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

Impôts et taxes	2020	2021	2022	202	2024	2025
	2 893 793 €	3 091 903 €	3 260 312 €	3 492 [illegible]	[illegible]	[illegible]

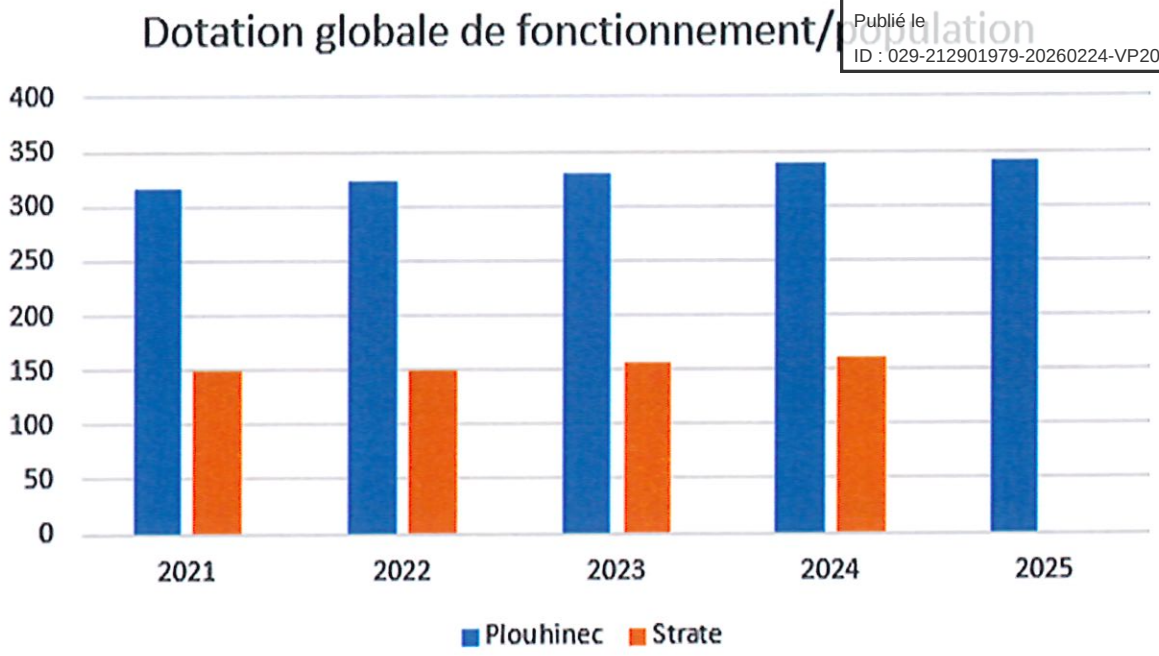


Pour 2026, les recettes de fonctionnement, concernant notamment la fiscalité, devraient continuer d'augmenter avec une revalorisation des valeurs locatives **de 0,79 %** (Indice national et hors taxation de nouvelles habitations), soit un apport de recettes supplémentaires par rapport à 2025. Mais comme l'année passée, leur progression ralentira nettement, cette dernière étant corrélée à l'inflation, et ses fluctuations.

Les dotations, en globalité, continuent leur légère progression, et cela de manière continue depuis 2017. Plouhinec n'est pas autant impactée que d'autres communes de la même strate démographique, du fait d'un effet correcteur favorable de la péréquation mise en œuvre, **notamment du fait de son classement en territoire rural, avec des charges de centralité.**

A noter : comme précisé l'année dernière, même si les dotations actuelles **progressent en globalité** légèrement, Plouhinec reçoit de moins en moins de dotations du fait de l'afflux d'une population aux revenus annuels plus importants d'année en année. Cela se traduit par une diminution de certaines dotations et fonds, dont par exemple la réduction de moitié de la Dotation de Solidarité Communautaire, passée de 20 866 € en 2024 à **11 835 € en 2025** ou le fonds de péréquation intercommunale, passé de 61 492 € en 2024 à **58 575 € en 2025.**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

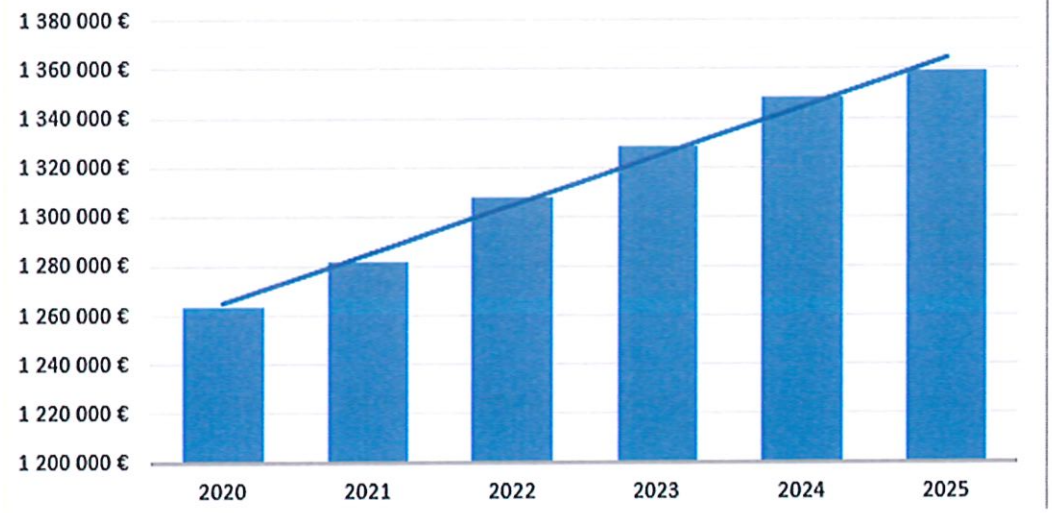


Année	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Plouhinec	316	322	330	338	341
Strate	149	150	156	160	

Les dotations augmentent en moyenne légèrement de manière continue depuis plusieurs années **en globalité (grâce à la DSR)** et se ventilent de la manière suivante pour 2025 :

- Dotation forfaitaire : **562 583 €** (562 941 € pour 2024) ;
- Dotation de solidarité rurale : **634 829 €** (616 967 € pour 2024) ;
- Dotation nationale de péréquation : **161 833 €** (168 349 € pour 2024) ;
-

DGF	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 263 304 €	1 282 040 €	1 307 556 €	1 328 311 €	1 348 257 €	1 359 245 €



Pour 2026, il est préconisé le maintien à l'identique des prévisions 2025 concernant les dotations.
Concernant les autres recettes, il a été voté en décembre 2022 de revaloriser les montants des taxes communales de 5 % environ, hors cantine, garderie et social revues pour la tarification sociale à 1 euro (2024). Depuis, il n'y a pas eu de revalorisation tarifaire globale.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

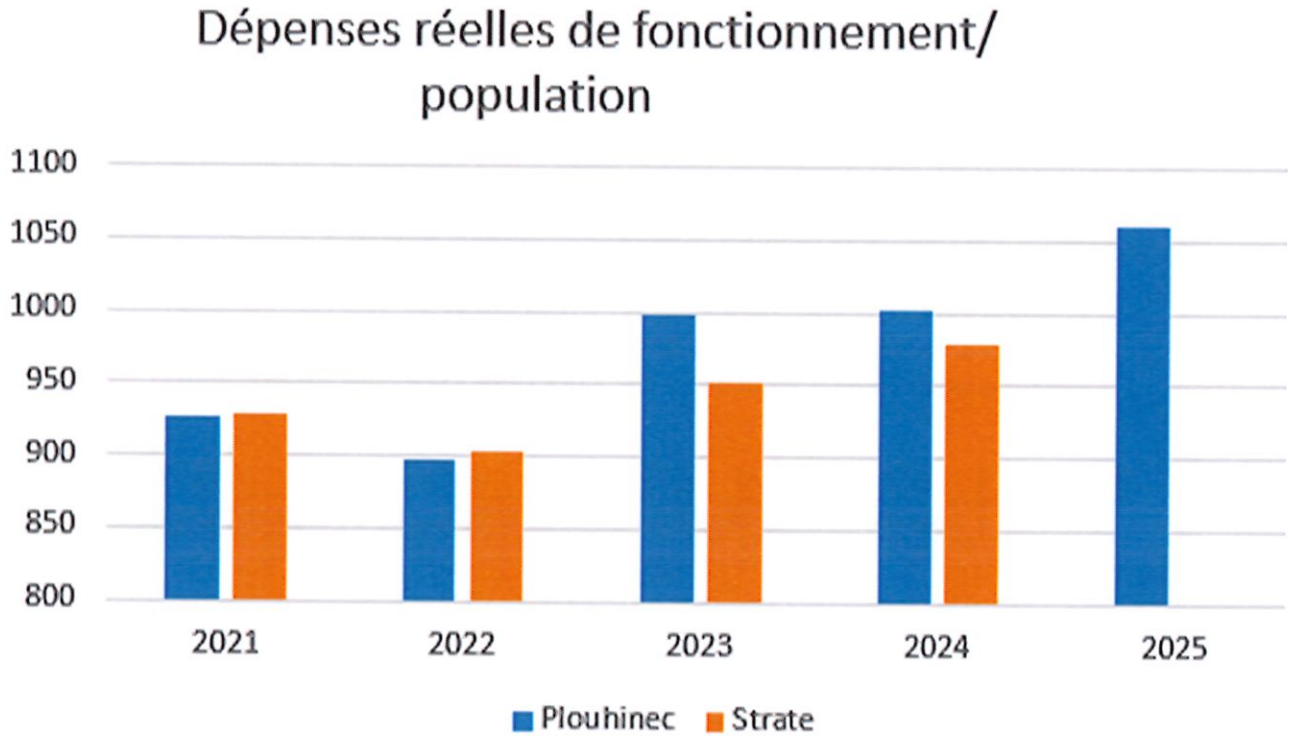
B-Des charges de fonctionnement contenues

1-Vue générale par chapitres

Charges de fonctionnement	2022	2023	2024	2025	2026*
Charges à caractère général (011)	1 073 617	1 221 181	1 391 022	1 441 144	*1 559 000*
Charges de personnel et frais assimilés (012)	2 098 867	2 184 457	2 214 034	2 270 396	*2 400 000*
Autres charges de gestion courante (065)	186 622	429 641	404 673	325 517	*293 000*
Charges financières (66)	112 248	129 789	159 768	184 225	*219 000*
Charges spécifiques (67)	183 770	360	12	0	*500*
OPERATIONS D'ORDRE (042+002+...)	342 287	362 725	401 248	378 116	*352 500*
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**3 997 411**	**4 328 153**	**4 570 757**	**4 599 398**	*4 824 000*

**Hors prélèvement prévisionnel pour la section d'investissement de 810 000 €*

Les charges de fonctionnement correspondent aux frais de personnel des agents territoriaux, des dépenses d'intervention pour les citoyens, les habitants, les associations et les usagers, les achats et charges d'intermédiaires comme les fournisseurs et la charge de la dette souscrite auprès ses organismes financiers.



Année	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Plouhinec	927	898	989	1002	1061
Strate	929	904	952	979	

Les charges réelles de fonctionnement ont peu augmenté au cours de l'exercice 2025. Elles ont progressé de 51 680,93 € entre 2024 et 2025, soit de 1,24 %.

Cette faible progression résulte de la baisse soutenue de l'inflation des matières premières de 31 000 € (énergies) et des efforts réalisés par la collectivité de maitrise de ses dépenses de personnels.

Quelques chiffres représentatifs de l'année 2025 : le traitement des autorisations du droit des sols via la communauté de communes pour 72 000 € (- 8000 € par rapport à 2024), les frais de géomètre, d'avocat et d'huissier supplémentaires pour 68 000 € (45 000 € en 2024) (Cabinet PLU et contentieux générés par le PLU), le coût de la Ladies Classic de 78 000 € (cout agents compris).

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

Pour 2026, il faut rappeler pour les collectivités locales, la hausse des cotisations patronales de 3 % par an (sur 4 ans 2025-2028) et le gel du point d'indice des fonctionnaires. Les dotations restent, pour les communes de la strate de Plouhinec, quasi identiques aux montants 2025.

Le GVT (les changements des grilles d'avancement à l'ancienneté…) et la mise à jour annuelle du régime indemnitaire des agents seront réalisés comme chaque année et représente environ 25 000 € pour 2025.

Par ailleurs, la commune a mis en place une participation obligatoire employeur pour la mutuelle de ses agents, à hauteur de 15 € par agent et par mois. En année plein 2026, cela représentera environ 10 000 € en globalité.

Pour 2026 en dépenses de personnels, considérant les efforts réalisés par la collectivité en 2025, le montant proposé sera identique au BP 2025 soit un budget total de 2 400 000 €.

2-Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général ou charges de gestion générale se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations des services.

Pour 2025, les dépenses globales de fonctionnement sont restées très contenues.

Il faut noter les grands ensembles suivants :

- Le poste lié à la consommation d'eau est en augmentation par rapport à 2024, du fait d'une fuite au point d'eau du cimetière : **20 078,14 €** (17 319,68 € en 2024)

- Le compteur des énergies continue de décroitre depuis deux ans et atteint **217 846,38 €** (248 702,18 € en 2024) ;

- Les frais de dépenses de nourriture de la cantine scolaire et de la crèche représentent **83 298,90 €** (81 934,68 € en 2024), favorisant depuis plusieurs années les circuits courts et l'alimentation biologique, continue d'augmenter légèrement mais régulièrement depuis 2021. Cela est dû du fait de l'inflation des produits alimentaires qui n'a pas stoppée depuis le Covid.

- Les illuminations en période de fêtes de fin d'année : 45 000€ comme en 2024 pour la société Dédé Férézou Animations ;

Le reste des dépenses à caractère général reste du même niveau que 2024 et représente un effort certain réalisé par la collectivité durant cet exercice budgétaire 2025 .

Pour 2026, il conviendra de noter le coût de la prise en charge des assurances dommages ouvrages de la nouvelle maison médicale et des halles couvertes pour environ 40 000 €.

3-Personnel / effectifs (chapitre 012)

Au 01/01/2026, la commune comptait 51 agents (dont 2 en disponibilité), à savoir 46 titulaires fonctionnaires ou stagiaires de la FPT et 5 contractuels (4 CDD et 1 CDI).

Au vu du graphique ci-dessous et comme les années précédentes, il peut être constaté la régression des titulaires au regard des effectifs totaux de la commune par rapport à l'an passé, cela pour la seconde année consécutive.

La masse salariale en chiffres clés :

- Les frais de personnel passent de 2 214 033,87 € en 2024 à **2 270 396,46 €.** Ils démontrent l'effort certain réalisé par la collectivité et restent bien inférieurs aux prévisions chiffrées à hauteur de 2 400 000 € (- 129 000 euros) du fait de remplacements en interne des absences

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

non prévues, par la réalisation d'heures supplémentaires et le réexamen des plannings de travail et d'intervention et une bonne gestion des CDD saisonniers et vacataires.

- **1 057 491,28 €** de rémunération principale pour les titulaires ;
- **199 114,17 €** de rémunération principale pour les non titulaires ;
- **198 069,54 €** d'indemnités et primes ;
- **383 547,65 €** de cotisation aux caisses de retraite (+ 31 000 € augmentation des points de cotisations, voir supra) ;
- **227 069,65 €** de cotisations URSSAF
- Reprise des saisonniers pour le nettoyage des toilettes de plages et abords, notamment le week-end en période estivale : **6 500** € ;
- Le coût du Glissement Vieillissement Technicité est chiffré à environ **25 000** € (soit environ 1% de la masse salariale) ;
- Le coût des réajustements des primes individuelles IFSE pour environ **22 000** € ;
- Saisonniers aux espaces verts : **8 000 € :**
- Convention annuel CIAS (2024-2027) pour **23 000 € ;**
- Le poste assurances du personnel pour **57 106,23 €.**

Dans le cadre d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) performante, pour assurer l'avenir de la commune et notamment en préfiguration du nombre d'emplois à recruter pour les prochaines années, les effectifs sont rigoureusement suivis :

Ventilation détaillée des effectifs de la comune (2023-2026)

	Effectifs janvier 2023	Effectifs janvier 2024	Effectifs janvier 2025	Effectifs janvier 2026
Emplois aidés	0	0	0	0
Contractuels CDD	6	8	9	4
Contractuels CDI	1	1	1	1
Titulaires	46	44	44	46
TOTAL	53	53	54	51
Disponibilités	3	3	2	2

Cette maîtrise des effectifs communaux permet de maintenir la masse salariale à un niveau contenu, ce qui représente une gestion raisonnée et contrôlée des effectifs, malgré le vieillissement des agents du fait du rallongement des carrières et du fait de l'application des dernières réformes de l'Etat en matière de retraite des emplois publics, entraînant un GVT (glissement vieillissement et technicité) certain pour la commune.

Comme chaque année, il faut noter que les missions prodiguées par la commune à la population restent conséquentes et variées, avec quelques exemples :

→ 2200 passages à la médiathèque par mois en moyenne en 2025, avec 13 à 14 animations mensuelles ;

→ Le ménage saisonnier des toilettes et poubelles des plages 7 jours 7 en saison estivale pour la troisième année consécutive ;

→ 24 places en agrément à la crèche ;

→ Le suivi de marchés publics de grande envergure à multi lots : pour les futurs bâtiments du centre-bourg, pour la finalisation du lotissement ;

→ Gestion de multiples conventions avec le SDEF ;

→ La gestion des espaces verts et urbains ;

→ La gestion active des terrains en friche, des biens sans maître ;

→ 162 élèves à l'école accueillis, dont 45 enfants à la garderie et 150 à la cantine en moyenne quotidiennement ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

→ 16 naissances en 2025 (22 en 2024), 18 mariages (13 en 2024), 80 décès (78 en 2024) et 12 pacs (5 en 2024) ;

→ 132 inscriptions sur les listes électorales ;

→ Gestion des élections ;

→ 48 Permis de construire déposés (110 en 2024).

Pour rappel, dans le contexte actuel d'inflation importante et e gel du point d'indice des fonctionnaires, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière, il a été initié à compter d'avril 2024 de travailler au niveau du comité social et territorial sur l'augmentation de la prise en charge de la prévoyance et de prévoir une prise en charge mutuelle pour les agents municipaux.

A cet égard, le conseil municipal a voté en 2025 une prise en charge de 15 € par agent et par mois.

Pour rappel, le gouvernement a pris par décret du 31 janvier 2025, la décision d'augmenter de 12 points les cotisations employeurs à la CNRACL, dont 3 % dès 2025, engendrant un surcoût certain pour la collectivité jusqu'à 130 000 € au terme de l'échéance de la mesure en 2028. **Ce taux passe donc de 34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026 et donc 43,65 % en 2028.**

4-Les subventions aux associations et au CCAS :

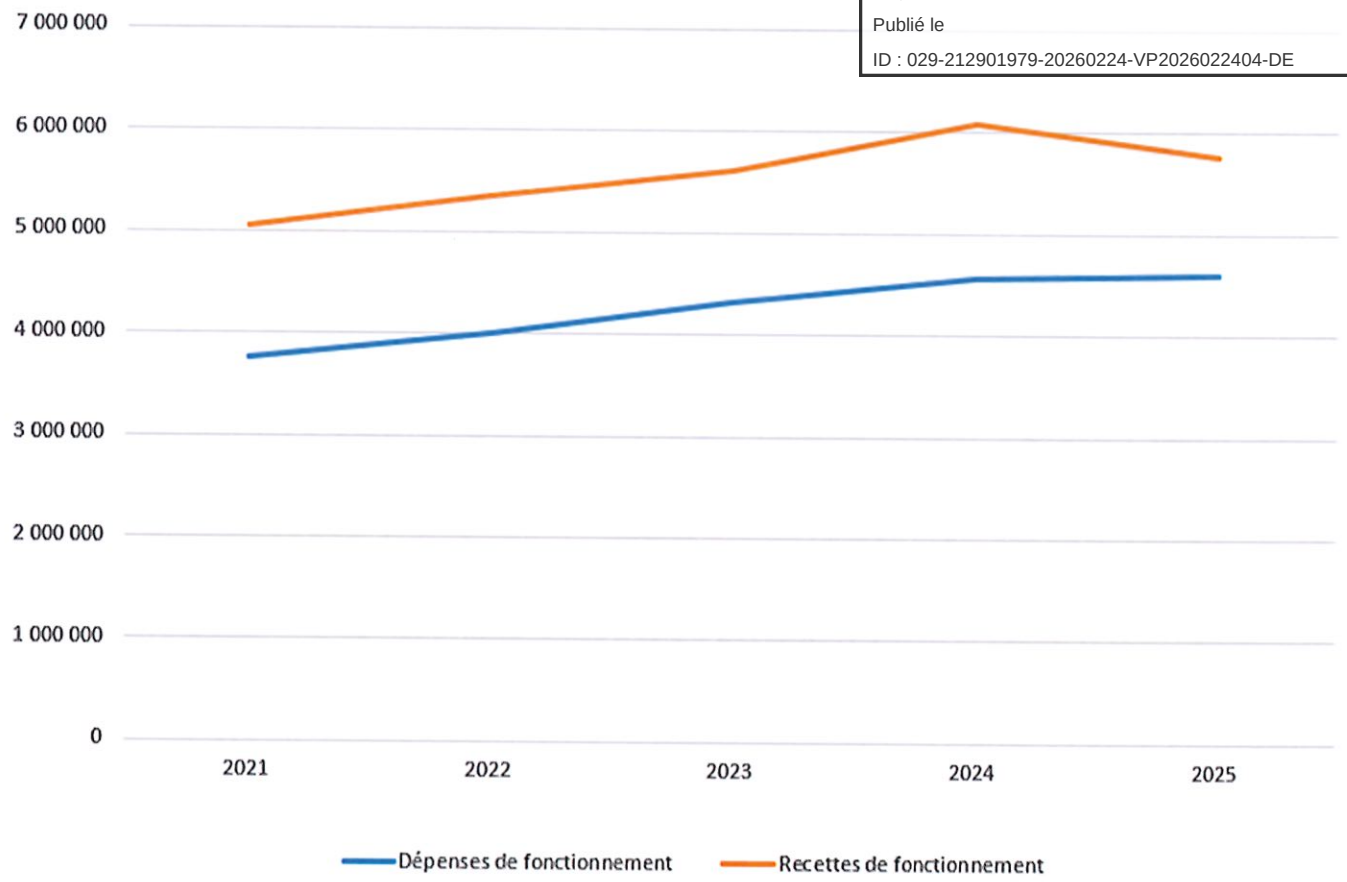
- La collectivité continue d'accompagner les associations locales dans leur besoin en fonctionnement. Elle a dépensé en tout 70 892 € en 2025.
  Pour 2026, le budget des associations est visé à hauteur de 80 000 €, réparti entre le fonctionnement courant (60 000 €) et les manifestions exceptionnelles (20 000 €).

- L'équipe municipale a doté le CCAS d'un montant nécessaire à ses missions en 2025, avec une subvention de 20 000 €.
  Il est proposé de fournir une subvention de 23 000 € au CCAS pour que ce dernier dispose d'un budget 2026 de 25 000 €

5-Les autres dépenses de fonctionnement :

- En 2025 et comme les années précédentes, la collectivité a su limiter ses dépenses de fonctionnement et à dégager une capacité d'autofinancement conséquente, avec une **Capacité d'Autofinancement Brute de 1 465 326 € (1 453 825 €** en 2024).

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE



A noter : le pic de recettes 2024 était lié à une régularisation d'anciens crédits baux des années 1990 et suivantes (environ 330 000 €). Abstraction faite de ces crédits baux, les recettes réelles sont restées en croissance continue entre 2021 et 2025.

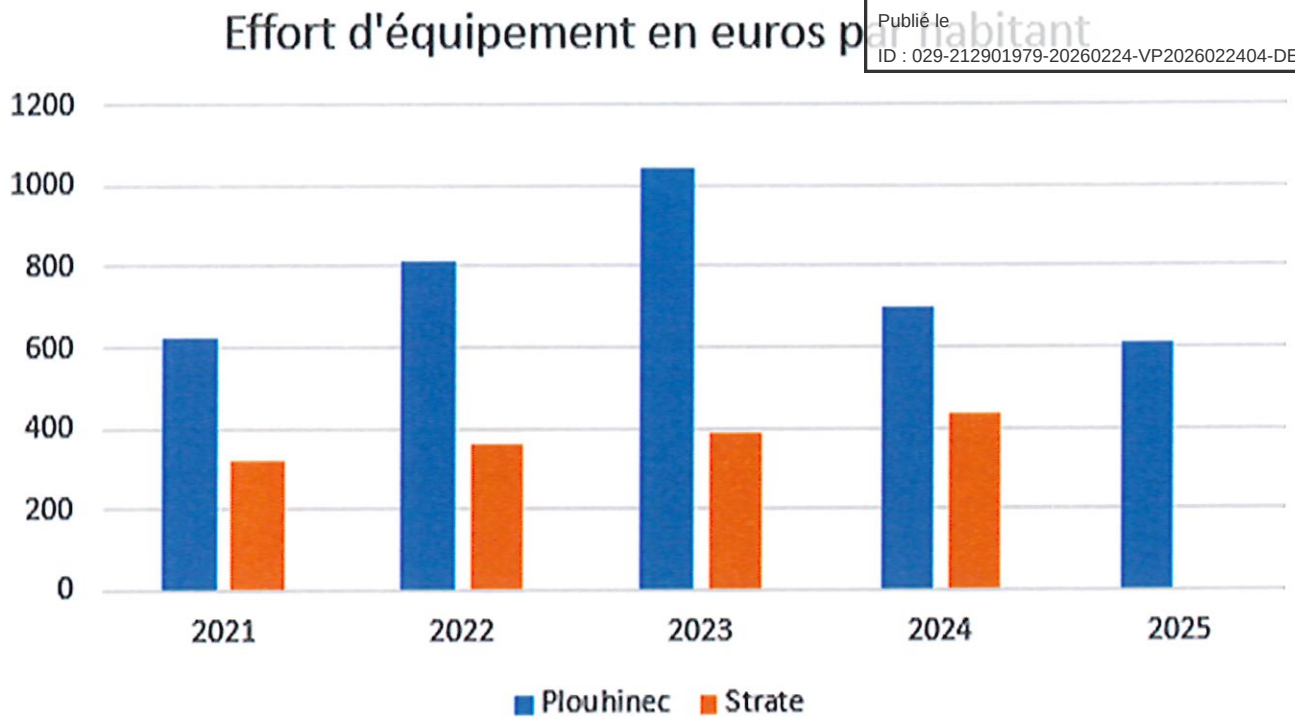
II-Les dépenses d'investissement et l'endettement

Les dépenses d'investissement représentent les investissements nouveaux, comme les bâtiments neufs du centre bourg par exemple, mais elles caractérisent également le remboursement du capital de la dette. Le budget global prévisionnel 2025, y compris les modifications budgétaires intervenus en cours d'exercice, se portait à hauteur de **5 745 000 €** (2024 était de 4 146 585 €.)

Il a été réalisé pour **2 960 525,58 €** soit pour 54,55 % (contre 58,31 % en 2024). Les non exécutions s'expliquent essentiellement par l'inscription de travaux liés au centre-bourg et aux futurs bâtiments, maison médicale et halle couverte et aménagements urbains en décembre 2025 et suivent donc progressivement l'évolution des travaux du centre-bourg.

Nous avons également des reports des dépenses d'investissement pour 2 465 06,47 € (contre 1 177 743,00 € l'année dernière).

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE



Année	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Plouhinec	622	812	1042	700	610
Strate	320	359	387	433	

A-Rétrospective des investissements 2025 :

Dépenses d'investissement	2023	2024	2025	*2026*
Solde d'exe. de la section d'inv. Reporté (001)	250 324	525 481	0	*0*
Dépenses imprévues (020)	0	0	0	*0*
Op. d'ordre de transf entre sections (040)	94 764	58 861	55 364	*55 000*
Opérations patrimoniales (041)	238 394	707 298	0	*231 200*
Dotations, fonds divers et réserves (10)	4929	5 739	3 000	*3 000*
Emprunts et dettes assimilées (16)	414 704	754 736	526 182	*585 000*
Immobilisations incorporelles (20)	337 777	253 259	70 389	*47 800*
Sub d'équipement versées (204)	1 133 154	72 896	88 939	*440 000*
Immobilisations corporelles (21)	198 589	276 401	212 736	*213 000*
Immobilisations en cours (23)	1 919 322	1 491 913	2 003 916	*4 470 000*
Autres immobilisations financières (27)	0	0	0	*0*
Travaux pour un tiers (454)	499,8	0	0	*0*
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 592 457	4 146 585	2 960 526	*6 045 000*

a-Les dépenses d'investissements en 2025 peuvent se répartir (sans les reports de 2 465 906,47 €) de la manière suivante :

- Frais et réalisation de documents : Révision PLU, div… : **37 449,98 €** ;
- Frais d'études : Maîtrise d'œuvre réhabilitation Tréouzien, Diagnostique amiante, plomb… : **19 068,00 €**
- Concession et droits similaires : **13 870,80 €**
- Participation SDEF : **88 939,43 € ;**
- Terrains (alignements et acquisitions) : **14 915,10 € ;**
- Agencements : barrière littorale rue de la Corniche : **14 040 ,00 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

- Autres constructions (bungalow chasseur, petits réseaux... : **26 499,44 €**
- Autres réseaux et bornes incendie : **43 528,13 €**
- Matériel roulant : Voiture Toyota : **21 990,00 € ;**
- Matériel informatique scolaire : **4 677,72 €**
- Matériel informatique : **14 493,00 €**
- Matériel de bureau et autre mobilier : **2 553,45 €**
- Autres immobilisations (Caisson, littoral, bancs, tables, but de foot, radars pédagogiques…) **: 69 341,82 €**
- Autres immobilisations école : Lave ligne, vélos, tricycles, structure de motricité, caisson isotherme… **: 6 954,24 €**
- Autres immobilisations : crèche : structure de jeu : **1 699,00 €**
- Constructions : Mairie : portes extérieurs badges, programmateur portes, ligne de vie toiture… : **31 594,87 €**
- Constructions – salle omnisports : Chenaux : **15 026,23 €**
- Constructions : Ateliers municipaux : Portail électrique : **13 350 €**
- Construction : Halles couvertes : **434 463,73 €**
- Constructions : Maison médicale : **626 762,84 €**
- Enfouissement réseaux : Orange **: 5 490,36 €**
- Voirie communale : Voirie ville, parking de Lattre de Tassigny, glissière sécurité Trohonan et Locquéran : **659 629,96 €**
- Centre-bourg - aménagements urbains : Etude SPS, Maitrise d'œuvre, géotechnique, VRD… : **149 334,65 €**
- Avances marchés des bâtiments : **62 263,07 €**

b-Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	2023	2024	2025	*2026*
Opérations d'ordre transfert entre sections (040)	362 725	400 083	368 881	*335 000*
Virement de la section de fonctionnement (021)	0	0	0	810 000
Opérations patrimoniales (041)	238 394	707 298	0	*231 200*
Dotations, fonds div et réserves (10)	1 688 535	1 857 863	1 918 649	*1 559 129*
Subventions d'investissement (13)	366 879	477 938	343 784	*690 746*
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 500 000	1 500 000	1 200 000	*600 000*
Travaux pour un tiers (454)	500	0	0	*0*
Produits de cession (024)	0	0	0	*150 000*
Immobilisations (23 + 21)	145	173	1 366	*0*
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté (001)	0	0	796 771	*1 668 925*
Autres Immob. financières (27)	0	0	0	*0*
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 157 177	4 943 356	4 629 451	*6 045 000*
Vir. Prévisio. de la section de fonctionnement de 810 000 €				

Il faut noter particulièrement en 2025 :

- Solde d'exécution 2024 : **796 771,24 €**
- Virement de la section de fonctionnement de **938 000 € ;**
- Amortissements : **368 880,91 €** ;
- Le FCTVA : **387 388,92 € ;**
- La taxe d'aménagement : **15 673,02** €. A noter ici, comme l'année précédente, le faible montant du fait du dysfonctionnement de la plateforme « Gérer mes biens immobiliers » (télédéclaration dysfonctionnelle) ;
- Les excédents de fonctionnement capitalisés de **1 515 586,61 € ;**
- Des subventions perçues pour **343 784,13 €** ;
- La réalisation d'un emprunt de **1 200 000 €** en fin d'année 2025.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

B-Programme d'investissements à venir

Le programme d'investissement de la commune depuis le début du mandat a visé [illegible] notamment pour financer la revitalisation du centre-bourg.

L'année 2026 sera marquée par la finalisation de la maison médicale et des Halles couvertes.
Les aménagements du centre-bourg seront bien entamés.

Les travaux de dépollution et de mise à nu du bâti « Chez-Jeanne », pour la partie Restaurant et logements interviendront au second semestre 2026.

Les dépenses d'équipement représentent à ce jour en théorie une somme prévisionnelle de 6 045 000 € pour 2026, dont 2 465 906,47 € de reports.

Le programme d'investissement reste donc très important comme les années précédentes, comme le précise la programmation pluriannuelle d'investissements présentée en annexe.

Cette programmation pluriannuelle reprend le programme politique exposé durant la campagne municipale.

Pour 2026 notamment :

- Révisions d'urbanisme (PLU) pour 1**0 000 €** ;
- Frais d'études diverses et concessions : **29 000 €** (dont 8 900 € de reports)
- Fiabilisation/extension de réseaux/ SDEF : **460 000** € (dont 440 000,00 € de reports) ;
- Immobilisations corporelles :
    - Nouvelles acquisitions terrains et frais associés : **50 000 €**
    - Autres réseaux de voiries : **15 000 €**
    - Matériel informatique et bureau scolaire : **5 000 €**
    - Matériel informatique et bureau ADM : **5 000 €**
    - Matériel, mobilier, div. : **23 000**€ (dont 2 326,87 € de reports)
    - Autres immobilisations – Matériels divers (Tondeuses, remorques…) : **85 000** €

    - Agencement et aménagement de terrains : Bellocq Lot 2 centre-bourg : **150 000 €**

    - Constructions :
        - Mairie : **12 000 €**
        - Crèche : **15 000 €**
        - Ecole : **10 000 €**
        - Eglises : **19 000 €** (dont 9 679,60 € de reports)
        - Abri du marin, salles communales… : **40 000** €
        - Halles couvertes : **1 600 000 €** (dont 1 250 000 € de reports)
        - Maison médicale : **1 290 000 €** (dont 620 000 € de reports)

    - Voirie communale :
        - Voirie et mobilités : **370 000** € (dont 34 311 € de reports)
        - Bornes incendie : **20 000 €**
        - Centre-Bourg Aménagements : Marché lot 1, SPS, AMO, MO… : **920 100 €** (dont 50 689 € de reports)

Ce plan d'investissements soutenu se finance par différents postes budgétaires, notamment :

- Des produits de cessions (terrains) ;
- Des subventions ;
- De l'autofinancement (excédent budgétaire de l'exercice précédent, de virement ajusté de la section de fonctionnement…) ;
- Du FCTVA ;
- Un prêt d'équilibre ;
- De la taxe d'aménagement…

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

Concernant les subventions, il faut mentionner la somme, d'un montant total de 690 746,00 €, demandée aux différents partenaires pour les budgets 2025 et 2026.

Il est proposé d'inscrire 356 746 € de subventions nouvelles et 334 000 € de reports 2025 pour le BP 2026 :

	REPORT 2025	BP 2026	2026
ETAT	**174 000,00 €**	**200 000,00 €**	**374 000,00 €**
DETR compte 13461	**84 000,00 €**	200 000,00 €	**284 000,00 €**
- programme 2024 : halle couverte	84 000,00 €		84 000,00 €
- programme 2026 : centre bourg		200 000,00 €	200 000,00 €
DSIL compte 13462	**90 000,00 €**		**90 000,00 €**
- programme 2024 : maison médicale	90 000,00 €		90 000,00 €
REGION compte 1322	**120 000,00 €**	**61 746,00 €**	**181 746,00 €**
- HALLE COUVERTE	120 000,00 €	61 746,00 €	181 746,00 €
DEPARTEMENT compte 1323	**0,00 €**	**95 000,00 €**	**95 000,00 €**
- PACTE FINISTERE 2030 (maison médicale)		30 000,00 €	30 000,00 €
- PACTE FINISTERE 2030 (halle couverte)		20 000,00 €	20 000,00 €
- PACTE FINISTERE 2030 V1 (voirie)		45 000,00 €	45 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES compte 13251	**40 000,00 €**		**40 000,00 €**
- PACTE FISCAL ET FINANCIER (maison médicale)	40 000,00 €		40 000,00 €
	334 000,00 €	**356 746,00 €**	**690 746,00 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

B-Niveau de l'endettement

1-Encours de dette et emprunts

L'encours de la dette communale totale correspond aux emprunts et dettes à long et moyen termes restants au 1 er janvier de l'année.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	529 351,46 €	114 647,05 €	414 704,41 €	0,00 €	0,00 €	4 270 078,28 €
2024	639 409,46 €	177 327,00 €	462 082,46 €	0,00 €	0,00 €	5 355 373,87 €
2025	714 660,70 €	188 478,27 €	526 182,43 €	0,00 €	0,00 €	6 393 291,41 €
2026	790 515,42 €	211 558,58 €	578 956,84 €	0,00 €	0,00 €	7 067 108,98 €
2027	767 861,28 €	196 515,13 €	571 346,15 €	0,00 €	0,00 €	6 488 152,14 €
2028	652 963,59 €	179 059,24 €	473 904,35 €	0,00 €	0,00 €	5 916 805,99 €
2029	644 111,07 €	165 326,90 €	478 784,17 €	0,00 €	0,00 €	5 442 901,64 €
2030	635 258,51 €	151 387,88 €	483 870,63 €	0,00 €	0,00 €	4 964 117,47 €
2031	626 405,99 €	137 233,39 €	489 172,60 €	0,00 €	0,00 €	4 480 246,84 €
2032	617 553,44 €	122 854,09 €	494 699,35 €	0,00 €	0,00 €	3 991 074,24 €

2-Annuité de la dette

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen termes pour la collectivité.

Evolution de l'épargne et grands équilibres financiers

Il faut noter pour 2025 :

→ Un excédent budgétaire dégagé de **1 163 787,83 €** en section de fonctionnement ;
→ Excédent **réel** de fonctionnement (corrigé des opérations d'ordre) de **1 477 306 €.**

1-L'épargne brute

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, moins les dépenses et recettes exceptionnelles. Elle représente le socle de la richesse financière.

L'épargne brute de la commune augmente significativement cette année de **11 501** € cette année et se porte à hauteur de **1 465 326** €, du fait essentiellement cette année d'une excellente gestion de la masse salariale raisonnée (remplacement en interne, favorisation des heures supplémentaires…) et d'une faible augmentation des dépenses de charges à caractère général.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

2-L'épargne nette

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

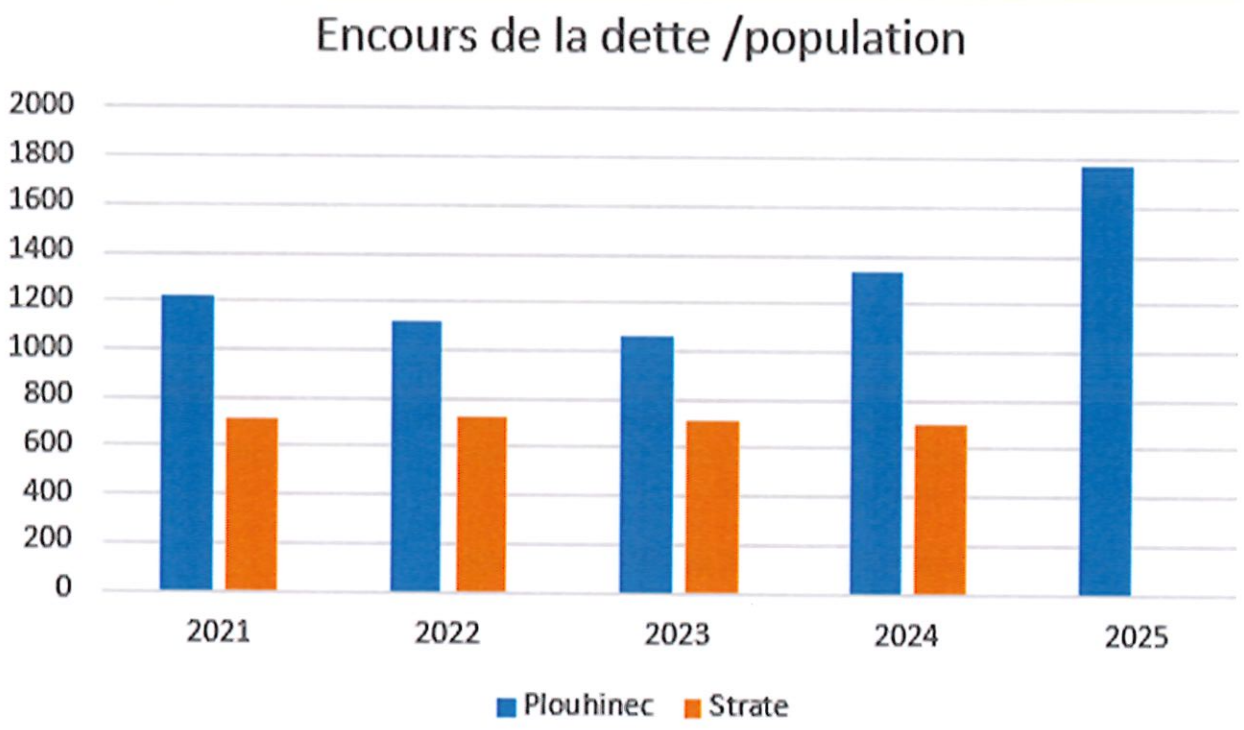
L'épargne nette de la commune se porte à hauteur de **886 369 €**. Il faut noter l'augmentation du capital à rembourser passant de **462 082 €** en 2024 à **578 957** € en 2025.

3-Ratio de désendettement

Ratio de désendettement : la capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est considéré généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement d'une commune se situe à 12 années, avec un seuil de tolérance jusqu'à 15 années.

Pour Plouhinec, il faut noter que la capacité de désendettement de la commune reste bonne car elle se situe à 4,82 années pour 2025 (3,70 années pour 2024). La moyenne de la strate communale se porte à hauteur de 4,63 ans.



Année	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
Plouhinec	1218	1124	1062	1338	1773
Strate	717	726	710	703	

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260224-VP2026022404-DE

III-Les budgets annexes :

1) Le budget du SPANC :

Pour le **résultat de l'exercice 2025 :**

Fonctionnement :
Ce budget se clôture par un déficit de 1 057,46 € :

- 83 747,46 € en dépenses de fonctionnement (Prestations de service / 180 € de créances admises en non-valeur / Déficit 2024 de 877,46 € reporté) ;
- 82 690,00 € en recettes de fonctionnement (essentiellement des taxes et redevances)

Investissement : 60 379,15 € de solde d'exécution de dépenses d'investissement reportées des années précédentes.

Pour le **budget prévisionnel 2026 :**

Fonctionnement :

- 100 200,00 € en dépenses de fonctionnement (dont 1 057,46 € de deficit de 2025) ;
- 100 200,00 € en recettes de fonctionnement ;

Investissement :

- 60 379,15 € en dépenses d'investissement équivalent aux recettes.

2) Le Budget du lotissement sis rue René Quillivic :

Résultat de l'exercice 2025 :

En fonctionnement :

- 141 385.05 € en dépenses, dont :
  - 4 033,36 € d'études et de prestations de services ;
  - 137 351,69 € d'achats de matériels, équipement et travaux ;

- 141 385,05 € en recettes, dont :
  - 79 467,03 € de fonctionnement 2024 reporté ;
  - 61 917,73 € de subvention du budget global communal (prise en charge du déficit de clôture) ;
  - 0,29 € de frais de gestion divers.

A noter : plus d'investissement depuis 2023, car plus de variation de stocks (terrains).

L'ensemble des opérations ayant été réalisés, ce **budget** lotissement **est définitivement clos.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie le Borgne, a débattu sur l'orientation budgétaire proposée. Diverses remarques ont été formulées et seront reprises dans le cadre du budget primitif 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Dit avoir pris connaissance de l'orientation budgétaire présentée dans le rapport ad hoc ;
- Déclare avoir débattu sur les orientations budgétaires proposées.

Pour copie certifiée conforme,

Le 24 février 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Secrétaire de séance,

Marc-Ange BIOLCHINI